

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
26 FEVRIER 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 15
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 22 février 2021
Date d'affichage de la convocation	: 22 février 2021
Date de publication	: 9 mars 2021
Date de transmission	: 9 mars 2021

L'an 2021 et le 26 Février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Henri Bigand "Espace les Carrières", lieu adapté, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Maire.

Présents : M. BOURGEOIS Stéphane, Maire, Mmes : LEFEVRE Stéphanie, CREPIN Armelle, DUPONT Sabine, MACQUET Cynthia, ASSET Alisson et MILLAMON Catherine, MM : HENON Hervé, KLEIN Gérard, LOISEL Vincent, NORMANT Alain, FROISSART Mickaël et HOCQ Thierry.

Excusés ayant donné procuration : Mme BUY Anne-Laure à Mme MACQUET Cynthia et M. FOURCROY Freddy à M. HOCQ Thierry.

A été nommé secrétaire : M. HOCQ Thierry

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominatif.

Inondations - Plan de gestion pour le curage des fossés

Le programme d'actions de prévention des inondations, mené en lien avec le Symsageb et la CAB, qui vise à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation se poursuit et la commune, dans le cadre de ses compétences et des actions de prévention à initier, a souhaité élaborer un plan de gestion pour le curage des fossés. La parole est donnée à Monsieur Gérard Klein qui présente le travail qui a été réalisé avec le concours de Monsieur Freddy Fourcroy et le remercie pour la qualité le travail qui a été effectué.

Ouverture d'une 6^{ème} classe

Monsieur le maire informe les membres présents de l'ouverture d'une 6^{ème} classe pour la rentrée scolaire de septembre 2021 et rappelle que la commune aura bénéficié, au cours de ces trois dernières années, de deux ouvertures de classe. Il souligne que la stratégie qui a été construite autour de la réhabilitation et de l'extension de l'école porte aujourd'hui ses fruits. Pour

rappel, en 2012, l'école comptait 90 élèves pour 4 classes. A la rentrée scolaire de janvier 2021, l'école totalise 5 classes pour un effectif de 143 élèves.

Par ailleurs, 19 enfants sont inscrits actuellement à la micro-crèche située au hameau de Questinghen.

Travaux sur la RD 341

La fin des travaux entrepris sur la RD 341 devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2021. Les travaux consisteront en la pose d'un enrobé pour les pistes cyclables et piétonnes, l'enfouissement des réseaux aériens et le renouvellement de l'éclairage public, ainsi que l'implantation de quatre feux tricolores au carrefour des rues d'Hérimel et Robinet. D'autre part, les études relatives à la sécurisation du carrefour de Questinghen ont été lancées et les travaux devraient être engagés au cours de l'année 2022.

Plan de relance des territoires

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 novembre 2020, les membres du Conseil Municipal ont sollicité le soutien du Conseil Régional au titre du programme de soutien aux territoires, intitulé Fonds spécial de Relance et de solidarité avec les Territoires, pour venir en appui aux dispositifs de relance et d'accompagnement déjà mis en place par l'Etat et les Collectivités Départementales. Lors de la séance plénière du 4 février 2021, la Région Hauts-de-France a accordé à la commune de Baincthun une subvention de 150.000 €.

Délibération N° 1 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

- **Requalification du pôle commercial du centre bourg et de ses aménagements urbains dédiés**

Monsieur le Maire expose que la commune a engagé un vaste projet pluriannuel de requalification du centre bourg dans le but de redynamiser et de conforter d'une manière pérenne l'offre commerciale et de services au profit des habitants et des usagers et de créer un cadre de vie de nature à renforcer durablement l'attractivité du village.

Ce projet s'est concrétisé depuis deux ans par l'installation d'une boucherie-charcuterie, le maintien d'une supérette de proximité, l'implantation d'un pôle de santé pluridisciplinaire et tout récemment l'ouverture d'un centre de soins esthétiques et d'un salon de toilettage canin.

Ces premières réalisations doivent désormais se prolonger par un programme en plusieurs phases permettant à la fois l'installation de nouveaux commerces et la réalisation des aménagements urbains indispensables pour leur offrir les meilleures conditions d'attractivité et de développement.

Il indique que sont ainsi prévus à court et moyen terme :

- L'implantation de trois commerces dans un immeuble propriété de la commune abritant jusqu'à peu les services municipaux, après réalisation des travaux de transformation et de reconstruction indispensables permettant ce changement d'usage,
- La réalisation d'un espace de stationnement voitures-vélos au lieu-dit La Roseraie, situé à proximité immédiate de la place de l'Eglise,

- La réalisation d'un espace public aménagé sur le terrain jouxtant la salle polyvalente (Espace les Carrières) et l'école La Pâturelle,
- L'aménagement des abords de la route de Desvres, actuellement en cours de réhabilitation, par la mise en place de liaisons piétonnes et de voies douces permettant un lien facilité et sécurisé entre ces différents espaces et les commerces et créant ainsi un maillage effectif dans le périmètre de la place centrale,
- La réalisation d'aménagements et d'équipements pour le marché alimentaire sur la place de l'Eglise.

Il souligne que menées dans le respect des normes environnementales et des objectifs de transition écologique, ces phases nouvelles répondent à une approche intégrée au service de la redynamisation commerciale.

Il précise que ce projet global a déjà fait et fait actuellement l'objet, pour plusieurs de ces éléments, d'un accompagnement financier de la part des partenaires institutionnels de la commune, en particulier de l'Etat et du Département du Pas-de-Calais, et que ces différents concours seront à nouveau sollicités au fur et à mesure de la programmation des travaux dans le cadre des différents appels à projets et programmes ouverts, afin de permettre leur engagement par l'inscription budgétaire des recettes correspondantes.

Il rappelle que la commune est lauréate pour ce projet du programme « Requalification des centres bourgs » développé par la Région des Hauts-de-France et qu'elle bénéficie à ce titre d'une subvention globale de 1 000 000 d'euros.

Il mentionne que sur ce montant une participation de l'ordre de 70 000 euros a précédemment été accordée pour le réaménagement de la supérette et l'installation de la boucherie charcuterie, et qu'une somme de 20 000 euros pourrait être mobilisée pour prise en charge partielle de l'acquisition du bien immobilier sis au lieudit La Roseaie.

Il informe le Conseil que l'ensemble des travaux mentionnés, dont le montant prévisionnel global est estimé à 3 043 310,63 euros H.T. est éligible à ce programme régional à hauteur des crédits restant en solde soit 910 000 euros, et qu'il fera l'objet d'autres concours financiers dans le cadre d'un plan de financement ad hoc.

Il propose au Conseil d'approuver ce projet et la demande de soutien financier auprès de la Région des Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de requalification du pôle commercial du centre bourg et de ses aménagements dédiés,

SOLLICITE le concours de la Région des Hauts-de-France dans le cadre du programme « Requalification des centres bourgs » à hauteur de 910 000 euros,

AUTORISE le Maire à engager toutes les actions et procédures correspondantes.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 03/03/2021.

Délibération N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

- Pose d'équipements de sécurité routière : rue de Macquinghen

Monsieur le Maire expose que, comme à d'autres endroits de la commune, la vitesse constatée des véhicules dans la rue de Macquinghen est excessive et rend cette voie particulièrement accidentogène.

Il explique que dans le cadre du programme pluriannuel de sécurisation routière de la commune, il est envisagé à court terme dans cette rue, la réalisation d'équipements routiers, destinés à réduire la vitesse de circulation des véhicules par la pose d'écluses en chaussée.

Il indique que ces travaux, dont le montant est estimé à 38 700 euros H.T., peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier par le Département au titre du dispositif « Amendes de police » pour un montant maximum de 15 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les travaux de sécurité routière proposés,

SOLLICITE une subvention auprès du Département du Pas-de-Calais, au titre des Amendes de Police, au taux maximum,

AUTORISE le maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 03/03/2021.

Délibération N° 3: APPROBATION DU CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHÉ D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC A QUESTINGHEN

Monsieur le Maire expose que l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement d'un espace public requalifié à Questinghen, projet qui bénéficie d'un accompagnement financier par l'Etat, la Région et le Département, a fait l'objet d'un appel d'offre en date du 11 Janvier 2021.

Il indique que :

- Six entreprises ont déposé leurs dossiers de candidature dans les délais,
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 février 2021, pour procéder à l'examen des offres et procéder au choix de l'adjudicataire,
- Après analyse des offres sur la base des critères croisés de prix et de qualité technique et méthodologique, le choix de la commission s'est porté sur celle de l'entreprise STPA LHOTELLIER TP (76340 Blangy sur Bresle) pour un montant de 295 991,34 euros H.T.

Il propose d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le choix de la Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise STPA LHOTELLIER TP,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération rendue exécutoire par publication et transmission au contrôle de légalité le 03/03/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Maire,
Stéphane BOURGEOIS

